



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 mai 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

- Siège #1 - Monsieur Alain Demers
- Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
- Siège #3 - Madame Caroline Pinette
- Siège #4 - Madame Nadia Hébert
- Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
- Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-05-104 / DÉPENSES ET SALAIRES D'AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;
IL est résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d' avril 2026 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 65 634.45\$ ainsi que des factures s'élevant à 50 810.56\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2026 . Le tout totalisant un montant global de 116 445.01\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 mai 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière